

Innsbruck ses protestations, et la promesse du succès prochain. Comme les insurgés rejetaient les propositions de l'Autriche, la cour se décida pour la guerre. Un manifeste du 1^{er} juillet annonça sa résolution nouvelle.

Cette résolution rendait plus nécessaire que jamais l'exécution par la Hongrie de la convention d'Innsbruck, l'envoi à Radetzky des quarante mille hommes que Batthyány avait promis. La guerre d'Italie était impopulaire en Hongrie : les sympathies des Magyars allaient aux Italiens, qui combattaient pour la liberté et leur nationalité. Mais pour les hommes d'État hongrois, la question n'était pas là. En droit, — quoi que prétendissent les radicaux — la Pragmatique Sanction, base des lois de 1848, obligeait la Hongrie à défendre les possessions de son roi contre toute attaque. En fait, la nécessité politique ordonnait de démontrer à la cour que l'indépendance de la Hongrie n'était pas une menace pour la force et l'unité de la monarchie ; qu'à soutenir le ministère constitutionnel, à respecter et maintenir les lois de 1848, la dynastie ne compromettrait pas ses propres intérêts. Le ministère, dans sa grande majorité, voulait tenir ses engagements ; mais, de nouveau, il se heurtait à Kossuth. Kossuth voyait, sitôt les renforts envoyés, le pays dégarni de troupes assailli par tous ses ennemis. Il ne refusait pas formellement d'exécuter la convention d'Innsbruck, mais ses conditions et ses réserves équivalaient à un refus. Il fallait dire oui ou dire non. Dire oui, envoyer les troupes promises, quelle que fût la situation du pays, c'était mettre de son côté le droit, et, sans doute, s'assurer l'appui de la cour. Dire non, conserver pour la défense de la Constitution toutes les forces hongroises, c'était au moins garder des chances de succès contre la réaction, qui n'était pas encore prête. Les ministres crurent pouvoir ne dire ni oui ni non, trouver un compromis. Par égard pour Kossuth, le discours du trône ne fit aucune allusion à la convention d'Innsbruck et se borna à constater que « la guerre durait toujours en Italie ». En revanche, le jour même de l'ouverture du Parlement, un communiqué officiel déclara : La Pragmatique Sanction, et, sur sa base, l'article 1848 : III § 2, obligent la Hongrie à prêter aide au souverain contre l'ennemi extérieur ; aussi, dès que l'ordre et le règne de la loi seront rétablis sur tout le territoire du royaume — y compris les pays annexes —, dès qu'ils y seront assurés et reconnus sans aucune arrière-pensée par le gouvernement autrichien, « en un mot, lorsque l'intégrité matérielle et morale de notre patrie et de la couronne de notre roi sera